



## **EDITO : Nous valons quelque chose !**

Après les mobilisations académiques à la suite **du campement de Nice et celui d'Ile de France devant le rectorat de Créteil** (plus de 90 jours), l'action nationale des « tentes de la précarité » à la Sorbonne le 7 décembre et tout un trimestre d'actions pour mobiliser, alerter l'opinion et obtenir du ministre de l'éducation nationale qu'il renonce à son plan de licenciement massif des non-titulaires, **il faut continuer à agir tous ensemble.**

### **Non-titulaires, étudiants, titulaires tous dans l'action !**

L'annonce de la saignée des postes aux concours internes et externes est un nouveau coup dur porté à l'école et ses personnels.

C'est la même logique de réduction de l'emploi public qui a conduit à la mise au chômage de plus de 15000 non-titulaires, enseignants CPE, COPS, formateurs à cette rentrée .

Décidé à poursuivre une politique de sous recrutement engagée depuis 3 ans, le gouvernement met cette fois les bouchées doubles en diminuant de près de 30 % les postes offerts aux concours du 2nd degré, certaines disciplines perdant près de la moitié ! Il a annoncé en pleine période de vacances de Noël 10 000 postes aux concours externes, et 2 000 aux concours internes ! Il entend ainsi fermer l'accès à l'emploi public pour les étudiants et toute perspective de titularisation pour les non titulaires. La disparition des concours réservés et de l'examen professionnel prive déjà les non titulaires de possibilités de titularisation alors que de nouvelles mesures s'imposent

La cause véritable de cette réduction drastique réside dans les suppressions d'emplois budgétaires opérées depuis 4 ans, le manque consécutif de postes sur le terrain permettant maintenant au gouvernement de prétendre qu'on a "sur recruté" alors qu'il manquera 7000 enseignants à la rentrée 2007 dans les établissements.

Cette nouvelle baisse des recrutements hypothèque lourdement l'avenir du 2nd degré et l'avenir immédiat de milliers de collègues en poste, de plus en plus sommés d'accepter des vacances , au chômage ou connaissant la misère de fin de droits

La seule réponse ministérielle à la précarité réside dans l'application a minima de la loi paru au JO du 27 juillet 2005 instaurant un CDD d'un maximum de 3 ans ne pouvant être renouvelé au delà de 6 ans qu'en CDI, mais ne garantissant ni l'emploi ni la titularisation .

Alors ne nous laissons pas faire !

**Nous organiserons des actions tournantes académiques durant un mois dans l'objectif d'une action nationale en Mars. Coup d'envoi le 25 janvier en Ile de France. Contactez nous ...**

### **L'hécatombe !**

2000 postes seulement pour tous concours internes contre 2800 en 2004.

805 postes contre 1250 en 2004 au Capes interne.

0 contre 105 au Capet interne ; 40 au Capeps contre 120 en 2004 au COPs contre 10

20 au CPE contre 55

Le Caplp se maintient avec 310 postes Les concours externes sont aussi très touchés par ces coupes drastiques 9832 postes contre 13800 postes en 2004 soit une perte de 3968 postes ! Le troisième concours passe de 200 postes à 168 postes.

Aucune récupération des 1000 postes des concours réservés et de l'examen professionnel (2004).

La répartition des postes par disciplines est disponible sur le site du MEN : <http://www.education.gouv.fr/siac/default.htm>

### **CDD/ CDI : la précarité à durée indéterminée ?**

La loi créant le CDI dans la Fonction Publique a été publiée au JO du 27 juillet et communication a été faite par le Ministère de l'Éducation nationale d'une circulaire en date du premier décembre devant régler son application .

Dors et déjà les recteurs auraient dû convertir en CDI tous les contractuels et Mage, dès lors qu'ils ont eu 50 ans au 1er juin 2004 (ou les auront à la fin de leur contrat) et 6 ans de services effectifs, à la condition qu'ils aient été sous contrat ou en congé à la date de publication de la loi au Jo du 27 juillet 2005.

Y compris si leur contrat n'a pas été renouvelé. après cette date.

Par ailleurs les agents n'ayant pas 50 ans . ne pourront être renouvelés ,au delà de 6 ans de CDD cumulés, qu'en CDI

Cette circulaire laisse entière la question de l'emploi des non-titulaires massivement au chômage. Sur la situation des personnels en CDI eux même, les propositions de l'administration esquivent bien des éléments de la situation des contractuels sur la rémunération, le lieu et la quotité de service, le droit à formation, le droit à être représenté, tant de questions laissées aussi sans réponse.

## PETITION : TOUS ENSEMBLE CONTRE LA PRECARITE !

### Titulaires, non titulaires, enseignants, TOS, Vie Scolaire, ...

Collectifs des non-titulaires, CNT, SE-UNSA, SNEP, SNES, SNUEP, SUD-EDUCATION, UNSEN-CGT.....

Les personnels de l'Education s'opposent au licenciement de plus de 15000 collègues non-titulaires. «Ces fins de contrats » s'accompagnent de la multiplication de situations de plus en plus précaires : vacataires, emploi de vie scolaire (C.A.E, contrat d'avenir), temps partiel imposé pour les personnels de GRETA, début de démantèlement de la MGI, réforme inacceptable du régime obligatoire de retraite complémentaire des agents non-titulaires.

Ces collègues au chômage se retrouvent sans ressource (indemnités de chômage versées après plusieurs mois). Ce chômage massif est d'autant plus scandaleux alors que des besoins criants existent à tous les niveaux du système éducatif (classes sans prof, suppléances non assurées, classes surchargées) et que le ministre prétend imposer par le décret du remplacement de courte durée en interne (la loi Fillon) encore plus d'heures supplémentaires et de flexibilité aux personnels en poste.

La précarité ne touche pas seulement les enseignants et la vie scolaire. De nombreux TOS (contractuels) sont au chômage depuis la rentrée et la décentralisation de ces personnels au 1er janvier 2006 menace des milliers d'emplois précaires.

Après la dernière session des concours réservés et examens professionnels, aucune nouvelle mesure de titularisation n'est offerte en premier lieu à cause des restrictions budgétaires. Au contraire, la loi du 27 juillet 2005 prétend instaurer la possibilité de recourir à de nouveaux CDD ouvrant, éventuellement, sur un CDI sans aucune garantie de réemploi et de titularisation.

Aujourd'hui les actions se multiplient dans plusieurs académies (Créteil, Versailles, Nice, Bordeaux, Toulouse). Des collègues campent devant les rectorats pour exiger d'être entendus.

Nous sommes solidaires de ces actions. Nous exigeons d'être reçus par le Ministre de l'Education Nationale afin d'obtenir des mesures immédiates pour assurer le réemploi des précaires en excluant le recours à la vacation inacceptable pour les collègues comme pour le service public et les élèves.

Les personnels soussignés exigent du ministère et des rectorats :

- Le réemploi de tous les non-titulaires à l'année et à plein traitement sans recours aux vacances.
- Le paiement immédiat du chômage.
- L'amélioration immédiate des conditions de travail des non-titulaires (reconnaissance de l'ancienneté et grille des salaires évolutive ; paiement des mêmes primes et indemnités que les titulaires : droit réel à la formation, reclassement revalorisé).
- De nouvelles mesures de titularisation pour tous dans les corps de la fonction publique.
- Arrêt de recrutement de nouveaux non-titulaires et augmentation des postes de titulaires.

Pétition à signer sur les sites des différents participants.

### Adresses et liens vers les sites des syndicats :

**Snep/fsu** : <http://www.snepfusu.net/>; **Snes/ fsu** : <http://www.snes.edu/snesactu/une.php3>; le site de réflexion et d'action des collectifs non titulaires du SNES : <http://nontitulaires.phpnet.org/> ; **Snuép** : <http://www.snuép.com> , **Unsen Cgt** : <http://www.unsen.cgt.fr> ; **Sud Education** <http://www.sudeducation.org/> **CNT** : <http://www.cnt-f.org/ft/index2.html>

### Dans plusieurs académies, des collectifs se sont constitués et ont multiplié les actions afin de construire les conditions d'une mobilisation nationale.

**Contacts des collectifs** : **CDNT** : <http://cdnt.idf.free.fr/> ; n° du campement de Créteil : 0609662990 ; Collectif 33 : <http://collectifprecaires33.free.fr/> , Collectif de Midi-pyrénées : <http://profsprecairesmidipy.free.fr/> Collectif de Nice : <http://profs-precaires-acnice.over-blog.com/> ; forum contractuels : <http://forum.quick-web.com/forum.php?login=frabelais> , Blog : <http://nontitulairesdelen.hautefort.com/>

